

conditions de location

La réservation est définitive à réception de l'acompte et du contrat signé par le client et accepté par la direction du camping

1/ le contrat sera rempli entièrement avec précision

2/ La réservation est soumise à l'acceptation du règlement du camping *L'OREE DES BOIS* par les deux parties. En faisant une demande de séjour et en effectuant une réservation, vous prenez l'engagement de respecter les dates de séjours ainsi que les dates de paiement, y compris le solde à l'arrivée avant votre installation sur l'emplacement, la réservation ne devient ferme qu'à la réception du chèque d'acompte, des frais de dossier et du contrat signé par le client.

La réservation devient définitive en location après règlement du solde, 1 mois avant l'arrivée, accompagné des deux chèques de caution (1x300 € et 1x50 €). La décision définitive de l'acceptation et l'attribution de la location dépend uniquement du camping *L'OREE DES BOIS* qui n'a pas à fournir de raison ainsi que pour l'attribution des emplacements.

SEJOUR :

en camping, les arrivées et les départs se font tous les jours de la semaine, heure limite pour les départs 12h00 ; Passé ce délai, il sera compté une nuit supplémentaire.

en hébergement, les arrivées ont lieu le samedi à 15h00 et les départs avant 10h00. Les locations seront attribuées aux membres d'une seule cellule familiale (parents + enfants + grands-parents).

Les locatifs sont non fumeurs

Règlement du séjour :

Hébergement : le solde sera réglé 1 mois avant la date d'arrivée.

Camping, : le solde sera réglé à l'arrivée pour la totalité de la période réservée.

Cautions : Les deux chèques de cautions seront envoyés avec le solde du séjour un mois avant la date d'arrivée et seront conservés avec votre dossier. Un premier de 300 € pour garantir la restitution du matériel loué en bon état, un deuxième de 50 € pour garantir l'état de propreté à la restitution du matériel loué. Il sera fait trois inventaires, le 1er sera effectué avant votre arrivée, par le camping, le 2è par vous-même, à votre arrivée, le 3è par le camping après votre départ, les cautions seront expédiées par courrier dans les 15 jours qui suivent votre départ.

Interruption de séjour : **camping ou hébergement** : aucun remboursement ne sera effectué pour tout départ anticipé.

En cas d'annulation:

Les frais suivants seront perçus par le camping *L'OREE DES BOIS*

30 % du montant total jusqu'à 30 jours avant la date d'arrivée.

75 % du montant total jusqu'à 8 jours avant la date d'arrivée.

100 % du montant total à moins ou 8 jours avant la date d'arrivée.

Passé un délai de 24 heures à compter du jour prévu d'arrivée, la direction du camping se réserve le droit de relouer la location ou l'emplacement si le client n'a pas prévenu de son retard.

Taxe de séjour forfaitaire :

Les prix indiqués comprennent la taxe communale forfaitaire ainsi que la taxe additionnelle départementale.

Contraintes : **Les porteurs de caleçon de bain se verront interdire l'accès à la piscine.** Il est interdit de faire du bruit après 22heures. Aucune installation ne sera tolérée auprès des mobil-home (tentes, caravanes). Tout visiteur devra signaler son entrée et s'être acquitté de la redevance, son véhicule restera à l'extérieur du camping. En hébergement et à la fin du séjour, le réfrigérateur devra être dégivré, et le nettoyage effectué sur l'ensemble. Dans le cas contraire, il sera compté un forfait nettoyage de 50€.